

Soutien au développement maîtrisé des SPORTS DE NATURE 2026 Hauts-de-France

Notice explicative

Thème AAP SN 2026 : « Un jeune, un patrimoine naturel, un sport de nature » ou « 10.000 jeunes sur les terrils »

Affaire suivie par Valérie OLIVIER et Laetitia RIFFLART (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, Engagement et Sport (DRAJES) Hauts-de-France) en lien avec le réseau des acteurs de sports de nature Hauts-de-France.

Le développement maîtrisé des sports de nature constitue une politique publique intégrée dans la promotion de la pratique sportive pour tous et dans tous les territoires. La Direction des sports du MSJVA et le PRN TE SN¹ ont tracé 4 grands axes de travail :

- L'accès aux lieux de pratique,
- L'offre sportive structurée, de qualité et encadrée,
- La promotion des disciplines par milieu et
- La sensibilisation à l'environnement des pratiquants, éducation par les sports de nature.

Les bienfaits de la nature² et ceux de la pratique d'activités physiques et sportives exercées dans l'espace naturel sont démontrés dans de nombreuses études.

Découverte de l'élément naturel (vent, eau...), compréhension du patrimoine naturel (terril, plaine, forêt, littoral...) et sa sensibilité, gestion de l'effort et développement de l'autonomie, des coopérations, du vivre-ensemble, autant d'atouts qui peuvent être mobilisés au service d'une éducation par les sports de nature. **Voir** : Education par les sports de nature <https://www.sportsdenature.gouv.fr/education>. L'espace naturel est fragile ou peut être fragilisé par l'action humaine (pollution, piétinement de la flore, dérangement de la faune...) et les enjeux du changement climatique incitent à modifier **les comportements** de chacun au quotidien. Les sports de nature contribuent à adapter l'attitude des usagers (jeunes et adultes), éloignés de la nature et/ou méconnaissant les milieux en développant sensibilisation et compréhension des habitats. Le développement des qualités physiques et psychologiques utiles à leur bien-être et à celui des autres (autonomie, confiance en soi, équilibre, adaptation...), encourage également le déplacement en mode actif (marche, course à pied, deux roues sans moteur...) plus respectueux de l'environnement. Pratiqués en pleine nature ou même dans l'espace urbain avec plus de proximité, les sports de nature favorisent une pratique d'activités physiques et sportives régulières.

Pour 2026, la DRAJES concentre son soutien dans le cadre de cet appel à projet en faveur du développement maîtrisé des sports de nature en contribuant à la préservation de la biodiversité. Cet appel à projet s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Nationale Biodiversité servant des enjeux de transition écologique. Il soutiendra toutes initiatives de découverte des espaces naturels par une pratique de sports de nature pour les jeunes, sur leur temps de loisirs, avec pour finalité :

- De promouvoir la connexion à la nature (créer des émotions),
- D'atténuer l'impact carbone lors des pratiques,
- D'adapter voire d'anticiper les risques météorologiques ou encore de restaurer le milieu.

L'engagement des porteurs de projet reconnu au sein des open-badges est un plus dans l'instruction du projet. Ces découvertes d'espaces naturels ou de terrils par une pratique de sports de nature pour les jeunes devront être organisées par les animateurs et éducateurs des Accueils collectifs de mineurs d'une collectivité ou d'une association sportive **ayant bénéficié d'une sensibilisation à l'environnement par un partenaire** (liste non exhaustive ci-dessous).

¹ PRNTESN, Pôle Ressources National Transition écologique et Sports de nature, www.sportsdenature.gouv.fr, mission d'appui du Ministère en charge des sports

² Voir Syndrome du manque de nature, réseau Sortir

L'engagement des animateurs et éducateurs sportifs porteurs de ces projets pourra être reconnu au sein des opens badges également développés dans le cadre du projet « Sport et Biodiversité ». Ces open-badges pourront valoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation et l'accompagnement d'activités physiques et sportives de nature par les actions concrètes lors des sorties en faveur de la protection de la biodiversité, de la préservation des milieux.

Objectif : Être capable de créer du lien avec la nature dans le cadre d'une activité d'une pratique sportive et de loisirs de nature en mobilisant différents registres notamment émotionnels, sensoriels et citoyens. Il s'agit de faire vivre une expérience de sports de nature dans un espace naturel de proximité en alliant pratique sportive et de loisirs et découverte environnemental.

Pourquoi poursuivre cet objectif : Se connecter à l'environnement naturel en vivant une expérience, réduire son empreinte carbone, adapter son comportement pour éviter le dérangement, voire contribuer à restaurer la nature et encourager un comportement respectueux dans les sites de pratique.

La finalité est illustrée par cette citation de Jacques COUSTEAU : « On protège ce qu'on aime, on aime ce qu'on connaît »

Les porteurs de projet pourront s'inspirer du référentiel *Encadrement sportif : référentiel de compétences pour renforcer l'engagement environnemental du sport* réalisé dans le cadre du projet Sports & Biodiversité³. Ce référentiel constitue un outil pour les pratiquants et les éducateurs pour s'impliquer dans la préservation de la biodiversité au cours de leur pratique. <https://www.sportsdenature.gouv.fr/et-si-lencadrement-sportif-devenait-un-vrai-levier-pour-agir-en-faveur-de-la-nature>

Mais vous pouvez aussi vous nourrir auprès :

<https://www.sportsdenature.gouv.fr/quelle-solution-a-la-reconnaissance-de-lengagement-dans-les-sports-de-nature#reconnaissance>

Exemple d'actions :

- Au cours d'une expérience de plusieurs séances de pratique de sports ou de loisirs de nature, dans un ou plusieurs espaces naturels de proximité,
- Au cours d'un séjour itinérant utilisant plusieurs supports de déplacement à impact carbone faible (train, vélo, canoë kayak, randonnée, cheval...)

Prendre un temps de découverte, de connexion, d'information de l'espace naturel (histoire, géologie, configuration, milieu...),

Éléments subventionnables :

- Acquisition de matériel,
- Remise en état de matériel, Exemple : association Recycle moi

<https://www.youtube.com/watch?v=ZXHOyLEaLVE>

- Appel à des professionnels pour une action de sensibilisation (CPIE, CEN Hauts de France, Conservatoire Botanique de Bailleul, Mission Bassin Minier, Univers port, Découverte et participation à la protection des milieux (DPPM), Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, Parc Naturel régional CMO, SE, Avesnois)
- Hébergement

Éléments non subventionnables :

- Location de bus sauf si le projet argumente en faveur de l'aspect incontournable de cette location
- Action ponctuelle,

³ Projet Sports & Biodiversité, porté par l'Institut national du nautisme, le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc • Voiron • Lyon, en synergie avec le Pôle ressources national transition écologique et sports de nature dans le cadre de programme de financement européen Life BiodivFrance

- Activités « consuméristes » qui n'ont pas de lien avec l'objectif du projet ou non argumentées par rapport au projet,
- **Éléments valorisant pour le soutien du projet :**
 - Promouvoir la reconnaissance à l'engagement en validant le badge Communauté des open-badges « Sport et Biodiversité » <https://www.sportsdenature.gouv.fr/quelle-solution-a-la-reconnaissance-de-lengagement-dans-les-sports-de-nature#badge>
 - Promouvoir l'observation et signaler une détérioration observée dans un espace naturel sur suricate : [https://sentinelles.sportsdenature.fr/dépôt d'ordures](https://sentinelles.sportsdenature.fr/dépôt_d'ordures), défaut de balisage ou un élément observé anormal.
- **Evaluation :** les projets soutenus devront rendre compte de l'action réalisée en renseignant le Cerfa de compte rendu d'action à déposer sur LCA dans les 6 mois qui suit le versement de la subvention et en illustrant par un reportage photo et en expliquant la synthèse des plus-values, des comportements des jeunes issus de ces expériences
- **Porteurs de projet éligibles :**
 - Associations (ayant un an de fonctionnement) et collectivités (communes, intercommunalités), non commerciaux, ayant une stratégie de développement maîtrisée des sports de nature située en Hauts-de-France, qui n'émargent pas aux aides de l'Agence Nationale du Sport via les projets sportifs fédéraux ou les projets sportifs territoriaux.

Votre attention est attirée sur les points suivants :

- 1- Une seule action par porteur de projets sera retenue.
- 2- Le montant maximum de l'aide se limitera à 1500 €
- 3- L'aide ne peut pas financer une même action soutenue par l'ANS.

Pour postuler à l'appel à projet sport de nature HdF 2026

1- Les candidats font une demande de subvention entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2026 sur LCA (le compte asso) en cochant la rubrique « Axe 1 sports de nature et développement durable » et en renseignant le code 4800. Le dossier de demandes de subvention est accompagné de pièces justificatives permettant d'analyser la demande ainsi que le RIB strictement au même nom que la structure demandeuse.

L'instruction pourra se faire en lien avec les membres du réseau SN (comme les départements et les SDJES) selon la nature des projets.

[Un webinaire d'explication de l'appel à projets pour répondre à vos questions est proposé le vendredi 5 juin de 12h00 à 13h00 via ce lien https://teams.microsoft.com/meet/359410800829199?p=SF8pnHy6UQ7LYNoTQf](https://teams.microsoft.com/meet/359410800829199?p=SF8pnHy6UQ7LYNoTQf)

Pour toutes questions : laetitia.rifflart@region-academique-hdf.fr - 03-59-61-34-67

2- Pour être éligibles, l'action doit :

1. Débuter en 2026 (et avoir justifié le soutien de l'appel à projet 2025, si le porteur de projet en a été bénéficiaire)
2. Se dérouler sur le territoire des Hauts-de-France
3. Être portée par une association sportive ou une collectivité, structure non commerciale,
4. Avoir une **finalité éducative tournée vers la préservation de l'environnement par les sports de nature** et répondre l'objectif énoncé plus haut.
5. Ne pas être soutenue par l'Agence Nationale du Sport <https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions> et mettre en évidence le soutien complémentaire d'autres partenaires (pour les structures du pas de calais, une attention sera portée par rapport au soutien de l'aap du département du Pas de Calais).



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pôle ressources national
Transition écologique
et Sports de nature

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Une attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de sollicitation de l'ANS doit être jointe au dossier.

Le porteur de projet sera intégré dans le **réseau des acteurs de sports de nature des Hauts-de-France**. Ce réseau vise à développer et encourager la coopération, la mutualisation en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

3- Instruction des dossiers du 1^{er} juillet au 20 juillet 2026 et notification des projets soutenus : à partir du 27 juillet 2026

Retrouver l'appel à projet Sports de nature 2026, DRAJES HdF : <https://www1.ac-lille.fr/>